

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie,
des finances, du budget et
de la fonction publique

N° 40-2020

Papeete, le 12 JUIN 2020

RAPPORT

Document mis
en distribution

Le 12 JUIN 2020

relatif à un projet de délibération approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2019 (budget général),

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Monsieur et Madame les représentants Luc FAATAU et Béatrice LUCAS

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3071/PR du 27 mai 2020, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2019 (budget général).

L'article 32 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée, portant réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française, prévoit que « *après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivante, du compte de gestion établi par le comptable, l'arrêté des comptes de la Polynésie française est constitué par le vote de l'assemblée de la Polynésie française sur le compte administratif établi par le Président de la Polynésie française.*

L'assemblée de la Polynésie française arrête les comptes de chaque année. Elle approuve les différences entre les résultats et les prévisions initiales de l'année, complétées, le cas échéant, par les délibérations modificatives. Elle s'assure de la concordance des résultats entre le compte administratif et le compte de gestion après pointage des écritures effectuées au niveau de l'article à 3 chiffres par le service ordonnateur et la paierie de la Polynésie française. Le vote de l'assemblée de la Polynésie française doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivante. »

Au titre du budget général de l'exercice 2019, après pointage des comptes, il est constaté une concordance parfaite des écritures comptables entre celles tenues par le comptable et celles tenues par l'ordonnateur du budget.

Les principaux éléments de l'exécution budgétaire 2019 se présentent comme suit.

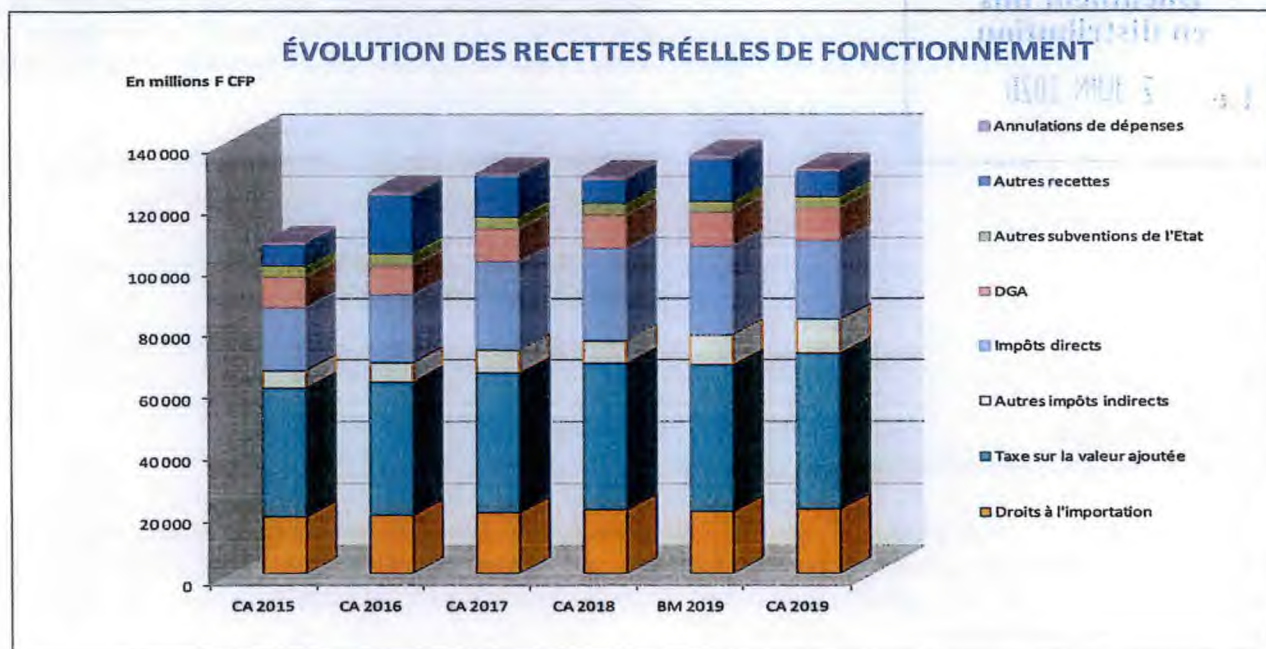
1 – L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2019

1.1 – En section de fonctionnement

1.1.1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (hors écritures d'ordre) de l'exercice 2019 s'établissent à 131,1 milliards F CFP.

En F CFP	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BM 2019	CA 2019	Evolution 2019 / 2018
Recettes fiscales	86 125 123 321	90 190 223 523	101 026 201 692	105 414 146 428	106 227 600 000	107 858 576 420	2,32%
Droits à l'importation	18 205 832 250	18 653 883 904	19 521 736 511	20 443 691 930	19 862 400 000	20 680 575 733	1,16%
Taxe sur la valeur ajoutée	41 699 340 664	43 136 099 394	45 263 321 152	47 426 124 140	47 494 000 000	50 416 963 798	6,31%
Autres impôts indirects	5 380 213 152	5 977 749 868	7 107 448 853	7 045 207 221	9 322 000 000	10 871 153 103	54,31%
Recettes non fiscales	21 266 732 177	33 540 156 492	28 582 133 462	23 249 154 777	29 034 020 359	23 210 317 884	-0,17%
DGA	10 089 220 524	9 611 893 556	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	0,00%
Autres subventions de l'Etat	3 104 637 741	3 643 763 832	3 537 090 339	3 623 243 538	3 663 460 797	3 447 720 759	-4,84%
Autres recettes	7 159 300 340	19 311 935 167	13 584 784 612	7 877 445 410	13 651 271 775	8 162 251 487	3,62%
Annulations de dépenses	913 573 572	972 563 937	654 530 587	942 737 905	913 559 863	794 617 714	-15,71%
TOTAL GÉNÉRAL	107 391 855 498	123 730 380 015	129 608 335 154	128 663 301 205	135 261 620 359	131 068 894 304	1,87%



En hausse constante depuis 2015 (exception faite de l'exercice 2018 qui a accusé une légère diminution de 945 millions F CFP en raison notamment de recettes exceptionnelles réalisées en 2017), le rendement des recettes de fonctionnement augmente de 2,4 milliards F CFP par rapport à l'exercice précédent (+2 %).

1.1.1.1 - Les recettes fiscales indirectes

L'augmentation du rendement des recettes de fonctionnement est due notamment à la forte progression de la fiscalité indirecte (+7,1 milliards F CFP). Cette augmentation doit être tempérée puisque, suite à une décision de justice, une recette exceptionnelle de 2,3 milliards F CFP (amende douanière) a été comptabilisée. Retraitement fait de cette dernière, la progression des impôts et taxes indirects s'établit à 4,8 milliards F CFP.

De plus, le produit de la TVA se caractérise par une augmentation plus prononcée de la TVA en régime intérieur (+2,3 milliards F CFP) que celle de la TVA à l'importation (+695 millions F CFP). Grâce à l'augmentation du nombre d'actes et de la masse moyenne taxable, le rendement des droits d'enregistrement poursuit également son ascension (+1 milliard F CFP).

1.1.1.2 - Les recettes fiscales directes

Le produit fiscal direct quant à lui baisse fortement (-4,6 milliards F CFP). Cette baisse de rendement est notamment imputable à l'impôt sur le bénéfice des sociétés (-2,6 milliards F CFP) et à la contribution supplémentaire à l'IS (-1,1 milliard F CFP). La forte hausse cumulée des crédits de défiscalisation et des dégrèvements sur exercice en cours explique pour partie cette diminution.

1.1.1.3 - Les recettes non fiscales

Le montant global des recettes non fiscales demeure quasi-stable. Les reprises sur provisions augmentent de 1,9 milliard F CFP du fait du rattrapage de l'assiette du fonds intercommunal de péréquation (FIP) et des créances douteuses. Elles compensent la baisse des produits exceptionnels (-1,1 milliard F CFP), des recettes de structures de soins (-285 millions F CFP), des produits financiers (-162 millions F CFP) et de la participation de l'État en matière de sécurité aéroportuaire (-125 millions F CFP).

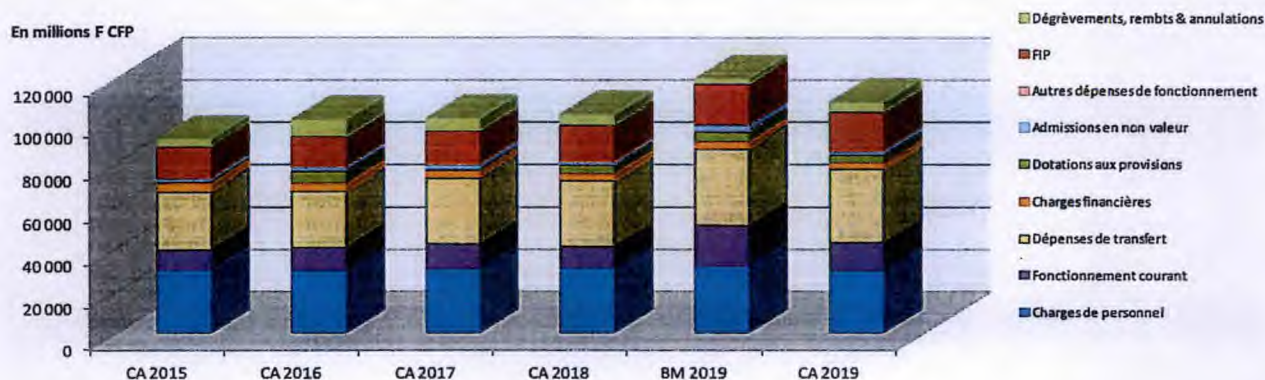
1.1.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dotation aux amortissements) s'élèvent en 2019 à 108,9 milliards F CFP. Elles sont en hausse de 6 % (5,9 milliards F CFP) par rapport à l'exercice précédent.

En F CFP	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BM 2019	CA 2019	Evolution 2019 / 2018
Charges de personnel	29 541 632 416	29 503 449 930	30 181 723 967	30 339 027 187	31 354 069 839	29 374 483 353	-3,18%
Fonctionnement courant	9 519 601 792	10 576 503 279	11 643 133 510	10 231 597 198	19 171 658 403	12 958 209 161	26,65%
Dépenses de transfert	27 341 029 591	26 538 241 341	30 877 529 636	31 029 012 762	36 016 843 115	34 586 343 051	11,48%
Charges financières	3 927 274 331	3 568 405 058	3 355 504 739	3 079 027 000	3 200 500 000	2 802 490 591	-8,98%
Dotations aux provisions	859 600 134	5 627 458 135	453 826 063	4 018 579 255	4 646 348 203	3 746 993 191	-6,76%
Admissions en non valeur	1 068 542 247	1 861 544 290	2 378 004 174	1 296 264 582	3 263 505 908	1 554 948 165	19,96%
Autres dépenses de fonctionnement	296 561 967	242 514 968	244 668 843	232 291 844	305 620 000	268 134 123	15,43%
Sous Total	72 554 242 478	77 918 117 001	79 134 390 932	80 225 799 828	97 958 545 468	85 291 601 635	6,31%
FIP	14 654 913 400	14 156 798 887	15 686 873 665	17 283 057 650	19 012 928 614	18 551 404 999	7,34%
Dégrèvements, rembs & annulations	4 067 160 145	8 500 261 429	6 285 559 715	5 500 643 373	5 815 881 899	5 027 477 801	-8,60%
TOTAL GENERAL	91 276 316 023	100 575 177 317	101 106 824 312	103 009 500 851	122 787 355 981	108 870 484 435	5,69%

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

(hors prélèvements et atténuations de recettes)



Les dépenses de transfert progressent de 3,6 milliards F CFP en raison notamment :

- des dotations et subventions aux organismes publics (+2,3 milliards F CFP) dont :
 - 700 millions F CFP pour la caisse de soutien des prix du coprah qui a fermé au 31 décembre 2019 ;
 - 700 millions F CFP à Fare rata, filiale de l'office des postes et télécommunications (OPT) afin de compenser le déficit structurel des bureaux postaux qui assurent la continuité du service bancaire de proximité dans l'ensemble des archipels éloignés et à la presqu'île de Tahiti ;
 - 319 millions F CFP de subvention d'équilibre pour le centre hospitalier de Polynésie française ;
- des aides à caractère économique (+722 millions F CFP) dont :
 - 530 millions F CFP au titre des aides à l'emploi via le versement au fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté ;
 - 156 millions F CFP pour la prise en charge du fret à destination des îles autres que Tahiti, des produits nécessaires au développement économique et social de ces îles ;
- des dépenses de solidarité (+430 millions F CFP) dont 244 millions F CFP de subvention au régime général des salariés.

Les dépenses de fonctionnement courant augmentent de 2,7 milliards F CFP. Cette augmentation s'explique notamment par la délégation de mission de service public relative à l'exploitation du réseau des transports en commun terrestres réguliers et scolaires sur l'île de Tahiti (860 millions F CFP).

Les dotations aux provisions comprennent :

- 2,5 milliards F CFP au titre des amendes douanières ;
- 930 millions F CFP pour le rattrapage de l'assiette du FIP 2018 ;
- 235 millions F CFP pour augmenter la réserve de garantie constituée consécutivement à l'octroi de la garantie d'emprunts du Pays à la société Air Tahiti Nui pour l'acquisition de deux Boeing.

Enfin, le versement en faveur du FIP tient compte de la régularisation de l'assiette 2017 (1,9 milliard F CFP).

À l'inverse, il est à noter les diminutions des dépenses suivantes :

- remboursements de crédits de TVA : -525 millions F CFP,
- frais et intérêts de la dette : -270 millions F CFP.

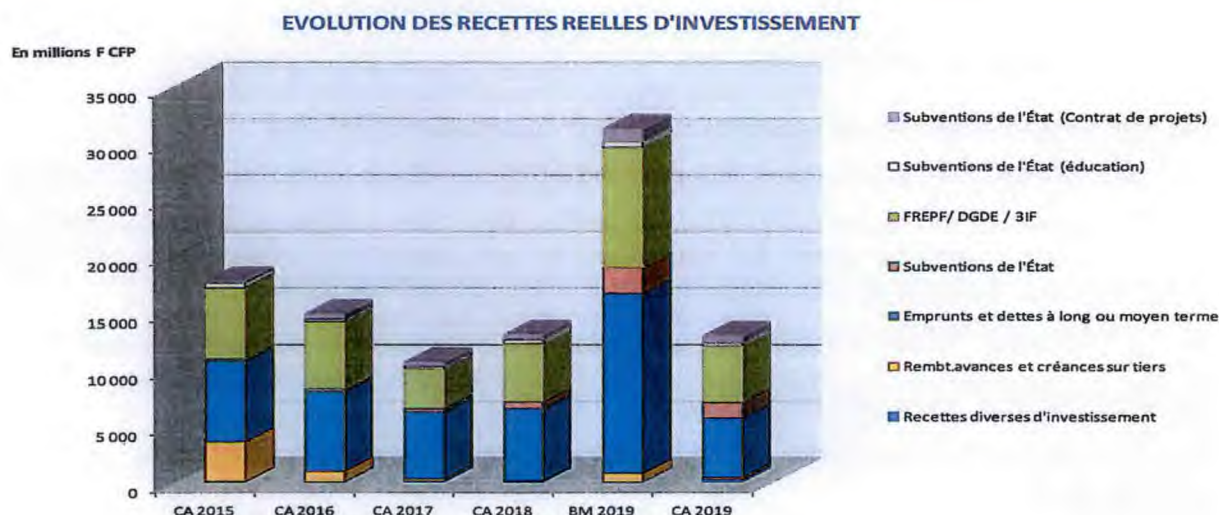
La diminution de 965 millions F CFP (-3 %) des charges de personnel (29,4 milliards F CFP) s'explique principalement par des départs à la retraite des agents FPT et ANFA consécutivement à la réforme des retraites entrée en vigueur le 1^{er} juin 2019. Pour la quatrième année consécutive, les charges de personnel représentent moins de 30 % des dépenses réelles de fonctionnement.

1.2 – En section d'investissement

1.2.1 – Les recettes d'investissement

En 2019, les recettes réelles d'investissement se stabilisent à un niveau avoisinant les 13 milliards F CFP.

En F CFP	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BM 2019	CA 2019	Evol° 2019 / 2018
Recettes diverses d'investissement	58 079 111	4 435 857	91 502 694	74 795 185	0	248 467 092	232,2%
Rembt.avances et créances sur tiers	3 507 766 180	963 717 125	182 655 493	65 380 340	795 915 179	153 673 341	135,0%
Emprunts et dettes à long ou moyen terme	7 168 257 756	7 104 940 335	5 947 615 752	6 392 684 964	15 896 421 324	5 292 362 768	-17,21%
Subventions de l'État	161 575 907	215 087 157	311 524 484	607 630 067	2 315 742 223	1 381 653 100	127,38%
FREPF/ DGDE / 3IF	6 293 855 252	5 926 696 047	3 559 271 820	5 149 478 412	10 642 286 269	5 040 131 748	-2,12%
Subventions de l'État (éducation)	461 084 031	218 120 413	165 954 872	340 417 100	491 278 690	200 652 539	-41,06%
Subventions de l'État (Contrat de projets)	163 699 991	476 728 995	376 693 880	458 539 684	1 169 749 433	653 542 199	42,53%
TOTAL GÉNÉRAL	17 814 318 228	14 909 725 929	10 635 218 995	13 088 925 752	31 311 393 118	12 970 482 787	-0,90%



Les recettes relevant de partenariats financiers s'élèvent ainsi à 7,3 milliards F CFP et concernent notamment :

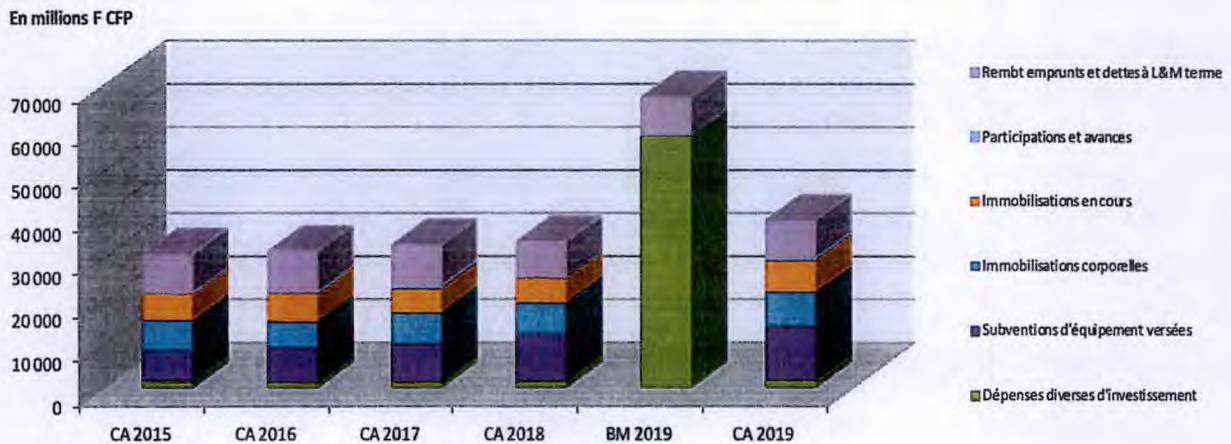
- 5 milliards F CFP pour le dispositif du troisième instrument financier,
- 941 millions F CFP relatifs au fonds exceptionnel d'investissement,
- 637 millions F CFP au titre du contrat de projets n° 2, et 16 millions F CFP au titre du contrat de projets n° 1,
- 259 millions F CFP au titre du partenariat avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine,
- 201 millions F CFP pour l'éducation,
- 149 millions F CFP relatifs à la convention oncologie,
- 29 millions F CFP au titre de la convention pour l'agriculture.

1.2.2 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement en capital de la dette, retrouvent des niveaux perdus depuis l'année 2010, et atteignent 29,8 milliards F CFP. Elles sont en forte progression de 19 % (+ 4,7 milliards F CFP) par rapport à l'année précédente.

En F CFP	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BM 2019	CA 2019	Evol° 2019 / 2018
Dépenses diverses d'investissement	1 329 130 742	928 598 735	949 687 668	1 254 415 906		1 443 369 175	15,06%
Subventions d'équipement versées	6 946 758 699	8 104 480 855	8 977 092 159	10 897 629 789		12 512 523 759	14,82%
Immobilisations corporelles	7 185 984 025	6 008 177 070	7 087 009 778	7 166 100 095	58 202 725 504	7 932 352 557	10,69%
Immobilisations en cours	6 095 219 013	6 629 712 705	5 503 504 431	5 744 939 063		7 229 101 802	25,83%
Participations et avances	130 000 000	157 923 167	1 002 613 365	0		670 000 000	
Dépenses réelles hors rembt de la Dette	21 687 092 479	21 828 892 532	23 519 907 401	25 063 084 853	58 202 725 504	29 787 347 293	18,85%
Rembt emprunts et dettes à L&M terme	9 103 797 148	9 557 277 630	9 410 170 200	8 575 804 738	9 000 000 000	8 851 215 714	3,21%
TOTAL GENERAL	30 790 889 627	31 386 170 162	32 930 077 601	33 638 889 591	67 202 725 504	38 638 563 007	14,86%

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



Plus de 42 % des dépenses réelles d'investissement concernent des subventions d'équipement versées, à destination notamment des :

- établissements publics : 8,4 milliards F CFP dont 6,3 milliards F CFP à l'office polynésien de l'habitat, et 1,2 milliard F CFP à l'OPT,
- communes : 1,8 milliard F CFP,
- divers dispositifs d'aides : 1,4 milliard F CFP,
- sociétés d'économie mixte : 652 millions F CFP dont 358,7 millions F CFP à la société Transport d'Énergie électrique en Polynésie (TEP), 168,4 millions F CFP à Tahiti Nui Télévision (TNTV) et 125 millions F CFP à la Société de Financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP).

Par ailleurs, dans le cadre de la fermeture de la caisse de soutien des prix du coprah, une avance en compte courant de 670 millions F CFP a été accordée à l'huilerie de Tahiti.

Parmi les grands chantiers qui ont généré des dépenses supérieures à 300 millions F CFP, se distinguent :

- la construction du SWAC du CHPF : 501 millions F CFP,
- l'extension de l'aérodrome de Fakahina : 486 millions F CFP,
- la construction de l'internat de la cité scolaire de Faa'a : 447 millions F CFP,
- la construction de logements sociaux étudiants à Outumaoro : 398 millions F CFP,
- des acquisitions immobilières d'opportunité : 347 millions F CFP,
- le renforcement des berges de rivière et du littoral sur Tahiti : 331 millions F CFP,
- des aménagements et travaux sur le réseau routier RT2 de Tahiti : 313 millions F CFP,
- la reconstruction du débarcadère de Tematangi à Tureia : 305 millions F CFP.

1.3 – Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables qui concernent à la fois une opération de dépense et une opération de recette. Elles sont sans incidence sur la trésorerie mais leur impact sur le résultat de l'exercice peut être important (ex : les exonérations fiscales et les crédits de défiscalisation).

En 2019, elles totalisent 42,6 milliards F CFP, et se décomposent comme suit :

En section d'investissement (5,8 milliards F CFP) :

- les écritures de neutralisation de la dotation aux amortissements : 2,1 milliards F CFP,
- les cessions à titre gratuit au profit du pays de 17 parcelles dépendant du site de Faratea appartenant à l'établissement Tahiti Nui aménagement et développement : 1,9 milliard F CFP,
- les écritures de régularisations pour compte de tiers : 1,6 milliard F CFP,
- la dotation aux amortissements des subventions transférables : 167 millions F CFP,
- la cession à titre gratuit de divers matériels et équipements issus du démantèlement du bâtiment de mareyage à la commune de Hao : 51 millions F CFP,
- l'échange foncier avec soulte d'une parcelle à Taipivai, appartenant à la société agricole des îles Marquises : 7 millions F CFP,
- la cession à titre gratuit d'une section de la route dépendant du lotissement Socredo à Heiri : 6 millions F CFP.

En section de fonctionnement (36,8 milliards F CFP) :

- les exonérations douanières pour plus de 20 milliards F CFP,
- la dotation aux amortissements pour un montant de 8,9 milliards F CFP,
- les crédits d'impôts de défiscalisation locale : 4,1 milliards F CFP au titre de l'impôt sur les sociétés et 462 millions F CFP au titre de l'impôt sur les transactions pour un montant total de 4,6 milliards F CFP,
- les exonérations de la recette des hypothèques à hauteur de 2,8 milliards F CFP,
- les travaux en régie pour un montant global de 368 millions F CFP,
- la dotation aux amortissements des charges financières à répartir : 88 millions F CFP,
- des charges exceptionnelles : 8 millions F CFP.

2 – ANALYSE DE L'EXÉCUTION

2.1 – Résultats

2.1.1 – Résultat de fonctionnement

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 s'établit à 15,6 milliards F CFP contre 20,1 milliards F CFP en 2018 soit -22 %.

2.1.2 – Résultat d'investissement

La section d'investissement finit l'exercice 2019 avec un résultat négatif (besoin de financement non couvert) de 19 milliards F CFP contre 15 milliards F CFP en 2018.

Compte tenu de l'affectation d'un excédent de fonctionnement capitalisé de 13,6 milliards F CFP, et après reprise du solde de -3,4 milliards F CFP au 1^{er} janvier 2019, le solde de clôture de la section d'investissement pour 2019 s'établit à -8,8 milliards F CFP.

2.1.3 – Résultat cumulé global

Le résultat de fonctionnement de 15,6 milliards F CFP et le résultat d'investissement de -19 milliards F CFP donnent ainsi un résultat global de l'exercice 2019 de -3,4 milliards F CFP.

Compte tenu du report des résultats antérieurs de 31,7 milliards F CFP, le résultat cumulé global à fin 2019 s'établit à 28,2 milliards F CFP.

Le besoin de financement du report des crédits d'investissement (6,4 milliards F CFP) est quant à lui en diminution (10,2 milliards F CFP en 2018).

Le résultat net global s'améliore légèrement de 2 % pour s'établir à 21,8 milliards F CFP (contre 21,4 milliards F CFP en 2018).

En milliers F CFP	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat global de l'exercice (Inv + fonct)	3 138 968	6 678 759	6 206 652	5 103 837	-3 469 670
(+) Résultat antérieur reporté	8 064 171	11 269 017	18 015 619	26 560 606	31 664 442
Résultat cumulé global à la clôture	11 269 017	18 015 619	26 560 606	31 664 442	28 194 772
dont écritures non budgétaires	65 878	67 842	2 338 335	0	0
Reports d'investissement					
(-) Dépenses	53 238 992	57 844 352	63 352 522	63 812 992	50 592 740
(+) Recettes	47 835 372	46 626 789	51 776 758	53 577 604	44 231 718
(=) Résultat net global	5 865 398	6 798 056	14 984 842	21 429 055	21 833 750

2.2 – Situation financière

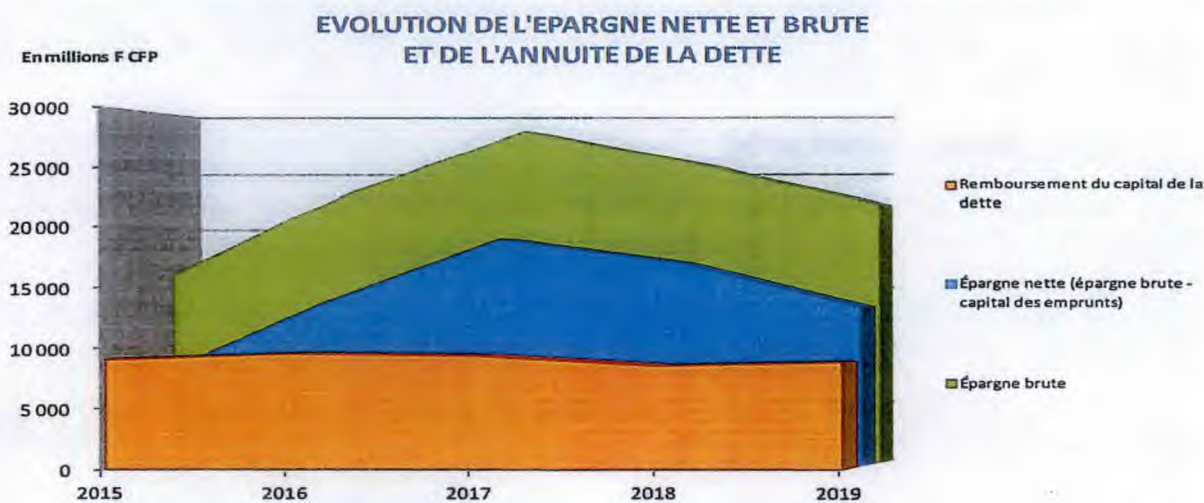
2.2.1 – L'épargne

En 2019, l'épargne brute s'établit à 22,2 milliards F CFP, soit -13 % par rapport à l'année précédente, du fait de la hausse importante de 5,9 milliards F CFP des dépenses de fonctionnement.

Cette épargne couvre largement le remboursement en capital de la dette qui s'élève à 8,9 milliards F CFP en 2019, gage de solidité et de solvabilité financière apprécié par les bailleurs de fonds ainsi que par les agences de notation.

En conséquence, l'épargne nette reste positive en 2019 et s'établit à 13,3 milliards F CFP (contre 17 milliards F CFP en 2018). Ce qui permet notamment au gouvernement de continuer à soutenir sa politique en matière d'investissements publics.

En milliers F CFP	2015	2016	2017	2018	2019
Épargne brute	16 115 539	23 155 203	28 501 511	25 653 800	22 198 410
(-) Dotations aux amortissements <i>neutralisation des amortissements (E/O)</i>	3 388 368	4 323 166	5 029 809	5 670 535	6 791 101
(+) Subv. inv. reçues transférées au compte de résultat		1 560 712	2 866 422	2 085 205	2 082 538
(-) Produits de cessions d'immobilisations		15 060	85 583	106 415	166 801
(=) Résultat de fonctionnement	12 727 171	18 846 574	23 557 285	20 089 680	15 573 462
rapporté aux recettes réelles de fonctionnement	11,85%	15,23%	18,18%	15,61%	11,88%
(-) Amortissement du capital des emprunts	9 103 797	9 557 278	9 410 170	8 575 805	8 851 216
Épargne nette (épargne brute - capital des emprunts)	7 011 742	13 597 925	19 091 341	17 077 996	13 347 194



2.2.2 – La dette

2.2.2.1 - La dette relative au budget général et à l'ex CAVC

L'annuité de la dette pour l'exercice 2019 demeure quasi stable, en hausse d'à peine 5 millions F CFP par rapport à l'exercice précédent. L'encours de la dette totale diminue à 79,9 milliards F CFP contre 83,5 milliards F CFP en 2018, ce qui représente une baisse de 3,6 milliards F CFP.

La politique de désendettement initiée depuis 2015 a permis de réduire l'encours de 14,3 milliards F CFP en 5 années. L'encours de la dette demeure autour de 3 années d'autofinancement brut contre un peu plus de cinq années, il y a quatre ans.

En FCFP	2015	2016	2017	2018	2019
Intérêts de la dette	3 996 363 951	3 617 034 807	3 354 831 207	3 112 847 990	2 842 031 057
Budget général	3 927 274 331	3 568 405 058	3 354 831 207	3 112 847 990	2 842 031 057
CAVC	69 089 620	48 629 749			
Remboursement en capital	9 478 315 247	9 940 737 897	9 410 170 200	8 575 804 738	8 851 215 714
Budget général	9 103 797 148	9 557 277 630	9 410 170 200	8 575 804 738	8 851 215 714
CAVC	374 518 099	383 460 267			
Annuité	13 474 679 198	13 557 772 704	12 765 001 407	11 688 652 728	11 693 246 771
Mobilisation d'emprunts en N	7 168 257 756	7 104 940 335	5 947 615 752	6 392 684 964	5 292 362 768
Encours de la dette de la Polynésie française (au 31/12) (*)	91 936 478 176	89 100 680 610	85 638 126 159	83 455 006 388	79 896 153 466

(*) avec intégration des écarts de conversion

2.2.2.2 – La dette garantie

L'encours de la dette garantie par la Polynésie française s'établit à 11,4 milliards F CFP au 31 décembre 2019.

La caution de la Polynésie française concerne principalement le secteur des transports aériens qui représente 64 % du total garanti. En effet, le Pays a accordé sa garantie aux emprunts contractés par la société Air Tahiti Nui pour le financement de l'acquisition de deux avions Dreamliner. Les contrats d'emprunts et les contrats de garantie ont été finalisés au cours du second trimestre 2019.

Le ratio de la somme de l'annuité de la dette publique et de l'annuité garantie rapportée aux recettes réelles de fonctionnement s'établit aux alentours de 10 %.

en F CFP	Total au 31/12/2019	Transports	Sanitaire	Social	Education
Air Tahiti Nui	7 279 236 277	7 279 236 277			
Centre hospitalier de la PF	1 425 017 629		1 425 017 629		
Prêts d'études aux étudiants	858 332 994				858 332 994
Office polynésien de l'habitat	1 828 697 774			1 828 697 774	
TOTAL	11 391 284 674	7 279 236 277	1 425 017 629	1 828 697 774	858 332 994
	100,00%	63,90%	12,51%	16,05%	7,53%

La provision constituée pour un montant de 2,4 milliards F CFP est rapportée à l'encours total garanti à fin 2019 de 11,4 milliards F CFP, soit un taux de couverture du risque de 21 %, supérieur au seuil réglementaire de 20 %.

3 – APPRÉCIATION DES COMPTES

3.1 – Agence de notation

La notation de la Polynésie française reflète sa situation politique, économique, budgétaire et financière.

Après avoir relevé les notations d'émetteur de la Polynésie française en décembre 2018 à A3/Prime-1, l'Agence de notation Moody's a publié le 20 décembre 2019, la mise à jour de l'analyse crédit du Pays en confirmant sa bonne santé financière. L'Agence précise que « le profil de crédit de la Polynésie française (A3, perspective positive) reflète des performances financières meilleures qu'attendues précédemment et qui devraient rester solides ».

Comme en décembre 2018, Moody's relève que les forces de la Polynésie française résident dans des performances financières solides, qui se maintiendront sur les 2-3 prochaines années, un bon accès à l'emprunt et une stabilité politique lui permettant de mener des réformes structurelles importantes.

L'Agence estime cependant que l'économie est fragile et volatile et que la pérennité du financement du système de protection sociale n'est pas encore assurée à ce jour.

3.2 – Indice de Qualité des Comptes Locaux (IQCL)

L'IQCL élaboré par les services de la Direction Générale des Finances Publiques pour l'ensemble des collectivités de métropole et adapté à la Polynésie française, permet de mesurer la progression ou au contraire la dégradation des comptes d'une collectivité au regard du seul respect des mécanismes comptables. Cet indicateur vise à accroître la lisibilité des comptes et leur sincérité.

L'amélioration de la qualité des comptes du Pays amorcée depuis 2013 poursuit sa croissance en 2018 avec un indice de 16,77 sur 20 (contre 16,57 sur 20 en 2017).

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
10,67	13,68	13,89	15,34	16,60	16,57	16,77

L'IQCL de l'exercice 2019 devrait être communiqué à la Polynésie française au cours du troisième trimestre 2020.

Si les résultats de l'exercice 2019 et la présentation qui vient d'en être faite sont particulièrement bons, il convient de préciser qu'ils ne sont déjà plus d'actualité à ce jour, du fait de la crise économique qui a déjà fortement impacté les finances du Pays.

4 – TRAVAUX EN COMMISSION

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 11 juin 2020 et a suscité des débats notamment sur les points suivants :

Le premier point a été relatif au versement en faveur du FIP et au prélèvement opéré sur cette dotation compte tenu de la crise sanitaire ayant impacté la Polynésie française. Pour 2020, la dotation sera rétablie par le biais d'un collectif budgétaire afin de ne pas mettre en difficulté les finances des communes. Au budget 2019, le versement en faveur du FIP tenait compte des recettes de l'année 2019 (16,6 milliards) et de la régularisation de l'assiette 2017(1,8 milliard F CFP). Avec l'augmentation des recettes constatée dans le compte administratif, la régularisation de l'assiette 2020 qui interviendra en 2021 sera de près de 277 millions F CFP.

Le deuxième point concernait les taux d'exécution du budget et, en particulier, ceux relatifs aux réseaux et équipements structurants.

Enfin, des informations complémentaires ont été sollicitées sur l'avancée des travaux routiers dans la commune de Paea et notamment le dimensionnement des voies pouvant rendre ainsi la circulation dangereuse.

Examiné en commission le 11 juin 2020, le projet de délibération approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2019 (budget général) a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Luc FAATAU

Béatrice LUCAS

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF2020726DL-4

DÉLIBÉRATION N° 2020-21/APF

DU 18 JUIN 2020

approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2019 (budget général)

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2018-96 APF du 6 décembre 2018 modifiée, approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2019 ;

Vu l'arrêté n° 612 CM du 27 mai 2020 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 1089/2020/APF/SG du 9 juin 2020 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 40-2020 du 12 juin 2020 de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 18 juin 2020 ;

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Les recettes budgétaires de la Polynésie française réalisées pendant la gestion 2019 au titre du budget général et figurant dans le compte administratif de l'ordonnateur du budget de la Polynésie française s'élèvent à la somme de *deux cents milliards deux cent quatre-vingt-un millions trois cent mille cinquante-quatre francs pacifique (200 281 300 054 F CFP)*, se décomposant comme suit :

Section de fonctionnement	161 209 213 134	F CFP
Section d'investissement (hors compte 106 8).....	25 426 620 070	F CFP
Compte 106 8 "excédent de fonctionnement capitalisé" .	13 645 466 850	F CFP
TOTAL	200 281 300 054	F CFP

Article 2.- Les dépenses budgétaires de la Polynésie française réalisées pendant la gestion 2019 au titre du budget général et figurant dans le compte administratif de l'ordonnateur du budget de la Polynésie française s'élèvent à la somme de *cent quatre-vingt-dix milliards cent cinq millions cinq cent trois mille cinq cent cinquante-cinq francs pacifique (190 105 503 555 F CFP)*, se décomposant comme suit :

Section de fonctionnement	145 635 750 792	F CFP
Section d'investissement	44 469 752 763	F CFP
TOTAL	190 105 503 555	F CFP

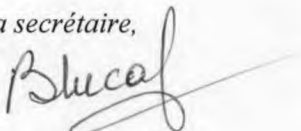
Article 3.- Les différences entre ces résultats et les prévisions budgétaires sont approuvées.

Article 4.- Est constatée pour l'exercice 2019, au titre du budget général, la concordance parfaite des résultats entre le compte administratif et le compte de gestion de la Polynésie française.

Article 5.- Est constatée la reprise dans les comptes du pays de l'écart de conversion des emprunts :

	Fonctionnement compte 110 "report à nouveau (solde créditeur)" et compte 12 "résultat de l'exercice"	Investissement Solde créditeur des comptes de bilan (hors compte 110 et 12)
Ecart de conversion des emprunts	-	24

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Béatrice LUCAS

Le président,

Gaston TONG SANG